

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 530

présenté par

M. Aubert, M. Fasquelle, M. Leboeuf et M. Saddier

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 23 par les mots :

« , sans préjudice des investissements réalisés dans les réacteurs de quatrième génération. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement important a pour objet de ne pas donner de coup de frein aux investissements déjà réalisés dans la recherche et le développement de réacteurs nucléaires de 4^{ème} génération, réelle filière d'avenir et d'export pour notre pays.